

Image not found or type unknown



Fiscalité des locations meublées

Par **jacques22**, le 17/11/2016 à 13:06

Bonjour,

j'ai des logements que je loue en meublé soit à l'année, soit un mois l'été.

Pour les locations en LMNP estivales, je dois payer la taxe foncière, la taxe d'habitation, la TVA, l'IRPP et la cotisation foncière des entreprises.

Existe-t-il un mode de location meublée sans TVA ni cotisation foncière des entreprises?

Merci pour vos réponses.